

lis, si on se propose de soumettre une mesure basée sur le résultat des conférences que ces délégués ont eues avec le gouvernement des États-Unis. Dans ma province chaque année et chaque fois que des élections ont eu lieu pendant que le parti conservateur était au pouvoir, on nous a déclaré en termes précis qu' aussitôt que le parti libéral serait au timon des affaires, il ouvrirait des négociations avec le cabinet de Washington, dans le but d'obtenir un traité de réciprocité, et dans une occasion, c'était en 1887, l'honorable M. Davies prit l'engagement que si son parti triomphait, il obtiendrait une mesure de réciprocité en moins de six semaines à partir de la date de sa victoire. Bien qu'il se soit écoulé un temps raisonnable depuis les élections, et bien que ces messieurs aient envoyé une délégation à Washington, nous voyons aujourd'hui qu'aucune déclaration n'est faite dans le discours du Trône expliquant pourquoi cette délégation fut envoyée, nous faisant aussi connaître ses travaux ou ce que le gouvernement entend faire au sujet de cette grande question de la réciprocité avec les États-Unis.

On ne nous en dit pas un seul mot, et lorsque mon honorable ami le chef de l'opposition (sir Mackenzie Bowell) demande des renseignements au ministre de la justice (sir Oliver Mowat), celui-ci refuse de faire connaître la politique du gouvernement sur les sujets qui ne sont pas mentionnés dans le discours du Trône. Je ne suis pas du tout surpris que mon honorable ami, le plus ancien sénateur de Halifax (M. Power) qui, en ce qui concerne ce gouvernement et le parti libéral, s'est constitué le défenseur de la foi, se soit cru obligé d'intervenir en faisant des objections, lorsqu'il entend des remarques au sujet de la question de réciprocité. Je puis dire à mon honorable ami que le fait seul qu'elle n'a pas été mentionnée dans le discours du Trône nous justifie de la considérer comme un sujet approprié de commentaires, et nous autorise à censurer le gouvernement pour ne pas avoir dit ce qu'il espérait faire à propos de cette question. Bien qu'il ne nous ait pas dit quelle est leur politique, nous ne sommes pas pour cela privés de tous renseignements. Les honorables sénateurs qui ont proposé l'adoption de l'adresse nous ont dit que nous sommes appelés à adopter au sujet du tarif une ligne de conduite différente

de celle que le parti avait préconisée par le passé, parce que les États-Unis ne se montraient pas bienveillants ni disposés à nous donner un juste traité de réciprocité. Nous avons là un renseignement qui nous est fourni par ceux qui ont proposé l'adoption de l'adresse, renseignement que le chef de la droite (sir Oliver Mowat) ne condescend pas à nous donner. Néanmoins nous croyons avoir le droit de discuter cette question et d'obtenir par ce moyen toutes les informations que nous pouvons avoir, bien qu'il ne paraisse guère probable que nous réussissions à en obtenir beaucoup. L'honorable sénateur qui a fait la proposition relative à l'adoption de l'adresse a dit, entr'autres choses, qu'il comptait que le gouvernement et le parlement du Canada ne s'occuperaient pas de ce qui s'était passé au refois, ne s'occuperaient pas de ce qui a été dit dans les discours prononcés pendant la campagne électorale, et de ce que promettait la littérature distribuée pendant les élections, mais que les ministres et les membres du parlement se mettraient à l'œuvre comme des hommes raisonnables, rédigeraient un tarif basé sur les circonstances dans lesquelles le pays se trouve actuellement. À un certain point de vue le conseil est excellent, mais je ne puis guère me convaincre que l'autre partie de ce conseil, à savoir que les membres du gouvernement ne doivent pas s'occuper de leurs propres discours électoraux, soit d'une moralité à toute épreuve, et je suis certain qu'il n'était pas nécessaire de donner un tel avis car, bien que ce gouvernement n'ait été au pouvoir que depuis peu de temps, il a montré qu'il n'a pas besoin de mentor à ses côtés pour lui rappeler qu'il nedoit pas se préoccuper des promesses et des engagements pris autrefois par ses membres. Les ministres sont parfaitement en état d'exécuter le travail qui consiste à violer leurs engagements sans que l'honorable sénateur les y invité.

Bien que l'on insiste vigoureusement sur le fait que le tarif McKinley est remis en vigueur aux États-Unis et que cela est de nature à modifier l'opinion du gouvernement et l'attitude du parlement du Canada à l'égard des États-Unis, avon-nous oublié que ce n'est pas la première fois que nous avons à lutter contre le tarif McKinley? Ce tarif a déjà été en opération, et le parti conservateur dûit le combattre et fortifier son tarif de protec-